

Bonjour,

J'interviens au nom des Comités régionaux CGT de Bretagne et des Pays de la Loire.

Depuis plus de dix ans, nous agissons pour le développement des différentes énergies marines renouvelables, notamment au sein du Groupe de Travail EMR de la Conférence Régionale Mer Littoral, mais également avec les régions lors de la dernière Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour y inscrire un nombre de GW en EMR installés suffisants pour maintenir la filière. À l'époque, le pied était plus sur le frein que sur l'accélérateur.

Nous portons dans les débats et nos cahiers d'acteurs la nécessité de créer dans nos deux régions une véritable filière énergétique certes, mais aussi industrielle et scientifique, avec un respect de l'environnement et des activités existantes, ainsi que des retombées locales importantes en emplois pérennes et de qualité avec des formations adaptées.

Le contenu de l'appel d'offre pour l'AO5 avec le critère prix à 75% et un contenu local à 13 % ne va pas dans ce sens et comme beaucoup d'acteurs socio-économiques, cela nous inquiète pour la planification en préparation.

Nos instances de concertation, CNML, CMF, CRML et ARML n'ont pas été consultées dans la préparation de la loi « accélération des énergies renouvelables » malgré nos demandes, cela tient au fait que le Conseil National de la Mer et des Littoraux a bizarrement disparu pendant un an. C'est de la concertation par à-coups.

Aujourd'hui, il faudrait faire tout rapidement au risque de faire mal. Nous approuvons le débat public et l'association de la Commission Nationale du Débat Public, du CMF et de sa Commission Permanente qui permet des échanges fructueux, mais nous pensons que le débat public doit être continu et qu'il vaudrait mieux établir plusieurs scénarios pour les Zones éoliennes en fonction des évolutions technologiques à l'horizon 2035 et 2050. Les zones de pêche et les ressources halieutiques peuvent également évoluer fortement sur ce pas de temps long.

Nous défendons une politique maritime intégrée et de développement humain durable qui doit prendre en compte tous les acteurs et activités du maritime et du littoral. Les questions sociales, sociétales, culturelles et environnementales doivent être au cœur des réflexions. C'est la vision adoptée par le CMF NAMO. Nous espérons qu'elle sera respectée par l'État et les industriels. Sinon, il sera difficile de réaliser une appropriation collective des énergies marines.

Guy Jourden Mandaté CGT Bretagne Pays de la Loire